

2018  
2019

L'ES-  
SEN-  
TIEL

Retrouvez-nous  
sur les réseaux sociaux



# RETOUR SUR L'ANNÉE 2018

JANV.



**JANVIER**

## SÉMINAIRE DES COLLABORATEURS DE L'OCIRP

Ateliers collaboratifs autour du nouveau plan d'entreprise Cap 2020.



**MARS**

## LANCEMENT DE NEOGO

L'objectif de la refonte du système d'information de l'OCIRP est triple : offrir aux collaborateurs et aux partenaires un outil plus moderne pour améliorer le partage des données, optimiser les temps de traitement des opérations et gagner en réactivité.

MARS



**AVRIL**

## LAB AUTONOMIE OCIRP-FNMF

Une réflexion entre la mutualité et les institutions de prévoyance a abouti à cinq propositions communes pour faire progresser la couverture du risque perte d'autonomie et nourrir la concertation Grand âge et autonomie.



MAI

JUIN



**JUIN**

## 11<sup>E</sup> ÉDITION DU PRIX OCIRP HANDICAP

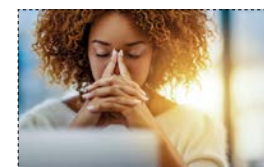
**10 LAURÉATS RÉCOMPENSÉS**  
L'OCIRP et ses partenaires ont valorisé des initiatives innovantes et d'intérêt commun en faveur des personnes handicapées.

JUIL.-  
AOÛT  
SEPT.



**OCTOBRE**

## LANCEMENT D'OCIRPAIDANTS : LA GARANTIE SUR-MESURE POUR LE SALARIÉ AIDANT



La première garantie qui allie aide financière, accompagnement social et services dédiés (plateforme psychologique, aide administrative, aide à domicile, garde de nuit...) a été primée.



## « LE VÉCU DE JEUNES APRÈS LE DÉCÈS D'UN (DES) PARENT(S) »

Journée d'étude de la Fondation OCIRP organisée conjointement avec le laboratoire du Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS) de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).



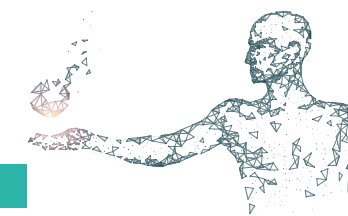
DÉC.



**DÉCEMBRE**

## « ASSURER DEMAIN AVEC LA BLOCKCHAIN »

Rendez-vous métier collaboratif organisé en partenariat avec le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP). L'occasion pour l'OCIRP d'être en interaction avec des experts et les collaborateurs des institutions de prévoyance sur cette révolution technologique.



## « OUI, LA DÉPENDANCE EST ASSURABLE ! »

Conférence-débat co-organisée avec la chaire Transitions démographiques transitions économiques (TDTE) à la Caisse des Dépôts.

**LES INSTITUTIONS  
DE PRÉVOYANCE,  
MEMBRES DES  
GROUPES PARITAIRES  
DE PROTECTION SOCIALE**

/ AG2R LA MONDIALE / AGRICA /  
/ APICIL / AUDIENS / IRCEM /  
/ KLESIA / LOURMEL /  
/ MALAKOFF MÉDÉRIC HUMANIS /

**LES INSTITUTIONS  
DE PRÉVOYANCE**

/ ANIPS / APGIS /  
/ A2VIP (GROUPE APICIL) /  
/ CAPSSA / CIPREV /  
/ IPECA PRÉVOYANCE /  
/ IPSEC (GROUPE MALAKOFF MÉDÉRIC HUMANIS) /  
/ KERALIS / UNIPRÉVOYANCE /

**ET LES PARTENAIRES**

/ IDENTITÉS MUTUELLE /  
/ MUTEX / UNMI /

LES GARANTIES OCIRP  
SONT DISTRIBUÉES  
PAR NOS MEMBRES



**6,6 M**  
DE GARANTIES  
PROTÈGENT  
LES SALARIÉS

**Âge moyen  
des bénéficiaires**

Rente de conjoint	47	ANS
Rente éducation	14	ANS
Rente handicap	21	ANS

**Cotisations  
en 2018**

**187**  
M€

Rente éducation	105	M€
Rente de conjoint	50	M€
Rente dépendance	15	M€
Rente handicap	4	M€
Réassurance acceptée	13	M€

# AVANCER ENSEMBLE

Union d'institutions de prévoyance, l'OCIRP a été créé il y a plus de 50 ans pour mutualiser l'assurance des risques lourds de la famille. L'Union porte le témoignage d'une histoire réussie : celle d'un assureur paritaire à l'engagement social exemplaire. L'évolution de l'environnement de la prévoyance, les attentes des entreprises et des salariés nécessitent l'écriture d'une nouvelle ambition. C'est l'objectif du plan CAP 2020. L'action de l'OCIRP — même si elle nécessite de s'adapter aux évolutions du marché — reste pleinement porteuse de sens. Elle représente une plus-value sociale au service des institutions de prévoyance.

**Pierre Mayeur**  
Directeur général de l'OCIRP

## ÊTRE AU SERVICE DES INSTITUTIONS MEMBRES ET DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- Placer les institutions de prévoyance au centre de l'Union.
- Proposer de nouveaux services.
- Valoriser commercialement l'engagement social de l'OCIRP.



L'OCIRP et ses institutions membres partagent une même conviction : leur mission auprès des branches professionnelles, des entreprises et des bénéficiaires doit aller au-delà d'une simple couverture assurantielle. L'OCIRP continuera dans les prochaines années de mieux enrichir ses garanties par des services de qualité.



**28 000**  
RENTES  
VERSÉES  
EN 2018

**112 M€** DE PRESTATIONS  
VERSÉES

## PROPOSER DES GARANTIES AVEC DES SERVICES À FORTE VALEUR AJOUTÉE

- Être innovant sur l'offre aide aux aidants.
- Enrichir l'offre d'accompagnement et de services de nos garanties.
- Développer la place de l'OCIRP au sein des branches et des entreprises.



## AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE

L'OCIRP se doit d'être un organisme exemplaire au sein de la protection sociale complémentaire.



## ASSURER LE SALARIÉ ET SA FAMILLE

Acteur de la protection sociale complémentaire en France, l'OCIRP agit à la fois au cœur des entreprises et de la société. Il propose une protection durable aux salariés et à leur famille, dans le cadre de contrats collectifs, pour faire face au veuvage, à l'orphelinage, au handicap, à la perte d'autonomie et à la situation d'aidant. Pour chacune de ces situations, l'OCIRP apporte une aide financière, un accompagnement social et des services dédiés.

# PROTÉGER

# AGIR

# SOUTENIR

## L'ENGAGEMENT SOCIAL DE L'OCIRP



**3 500**  
APPELS TRAITÉS  
AU NUMÉRO  
GRATUIT



**3 M€**  
DE PRESTATIONS  
D'ACTION SOCIALE

## PROTÉGER NOS BÉNÉFICIAIRES AVEC L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Engagés avec les institutions membres auprès de nos bénéficiaires, nous nous attachons à proposer un accompagnement adapté et personnalisé pour chaque situation de vie. Se reconstruire après le deuil, assurer l'avenir des enfants orphelins et en situation de handicap, aider les aidants et assurer l'autonomie des aidés sont les grandes missions de l'accompagnement social de l'OCIRP. Dans le prolongement des actions mises en place, un fonds social est géré par les institutions de prévoyance membres.

## AGIR AU CŒUR DES FAMILLES GRÂCE À NOTRE FONDATION

Fondation  
**OCIRP**

Porteuse de l'engagement social de l'OCIRP, sa fondation d'entreprise voit son périmètre élargi en 2019 afin de lui permettre d'œuvrer pour les familles :

### AGIR POUR LES ORPHELINS ET ACCOMPAGNER LES VEUVES ET VEUF

La Fondation OCIRP poursuit son action auprès des orphelins. Depuis sa création, elle soutient des actions en direction des enfants confrontés au décès d'un ou de leurs deux parents, pour les aider à construire leur avenir. Elle sensibilise les professionnels et soutient la recherche en sciences sociales sur l'orphelinage. Elle accompagne désormais les veufs et les veuves en soutenant l'association Dialogue & Solidarité. Toute personne en situation de veuvage peut ainsi être aidée dans son cheminement du deuil. 15 espaces d'accueil ouverts en partenariat avec les membres de l'OCIRP et les Centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco permettent d'être écouté(e) et de partager son vécu.

### FAVORISER L'AUTONOMIE

Dans la continuité des actions de l'OCIRP, sa fondation soutiendra des projets en faveur des personnes handicapées, en perte d'autonomie, des aidants... dans l'optique de favoriser l'autonomie.

#### OCIRPVEUVAGE

En cas de décès du salarié, le conjoint (marié, pacsé, concubin) perçoit une rente viagère ou temporaire. Elle peut être majorée pour une personne veuve avec des enfants à charge.

**4,8 M**  
DE VEUVES ET VEUF

(Source INSEE)



#### OCIRPÉDUCATION

En cas de décès du salarié, l'enfant perçoit une rente temporaire ou viagère. Elle peut être doublée en cas de décès des deux parents.

#### OCIRPHANDICAP

En cas de décès du salarié, l'enfant en situation de handicap perçoit une rente viagère.

#### OCIRPDÉPENDANCE

En cas de dépendance totale ou partielle, le salarié percevra une rente dont le montant évolue selon la durée de cotisation.

#### OCIRPAIDANTS

Lorsqu'un salarié devient aidant d'un proche en situation de perte d'autonomie, une aide financière ponctuelle lui est versée. Le proche dépendant (parent ou conjoint) perçoit un capital.



**2,3 M**  
DE PERSONNES EN  
PERTE D'AUTONOMIE  
EN 2060

(Source DREES)